

## **Compte rendu du conseil d'administration du**

### **4 novembre 2014 à la salle de convivialité du Coulouvrier**

Présents Chantal BELLA - Brigitte ARLABOSSE - Odette BUTTIGIEG  
André MILIAT - Monique BESANÇON - André BESANÇON -  
Michelle ACHARD – Bernard DEJEAN - Véronique GAZAN -  
Khorem MAJEUR - Michelle VAUQUOIS

Absente excusée Geneviève BENSIAM (pouvoir à Véronique GAZAN)

---

## **Ordre du jour**

1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2014
2. Bilan financier : exercice 2013/2014
3. Cours d'espagnol : année scolaire 2014/2015
4. Préparation assemblée générale du 18 novembre 2014 (appel à candidature de nouveaux administrateurs – information personnelle de la présidente – activités pour exercice 2014/2015 - cotisation annuelle
5. Questions diverses

## **1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 1er juillet 2014**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Mr DEJEAN a montré les statuts du Comité de Jumelage à son juriste, suite au décret du 31 janvier 2014 relatif à la transparence de la vie publique de certains conseillers qui représenteraient par leur vote un conflit d'intérêt.

Mr DEJEAN émet des réserves sur la participation des élus du conseil d'administration concernant le vote des budgets de l'association.

Il rappelle ce qu'il a déjà évoqué le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Il veut s'entourer de précautions par rapport aux nouveaux décrets concernant la transparence financière des élus dans le vote de budgets ou de subventions aux associations.

Il ne veut pas être taxé d'être partie prenante ou de favoritisme sur des décisions financières prises. Les élus ne doivent avoir qu'un rôle consultatif.

Il vient déjà d'appliquer ces nouvelles mesures concernant d'autres associations champenoises.

Chantal Bella précise que le jumelage a été signé entre les 2 communes le 27 avril 1991 par les 2 maires de l'époque Mr Javaud et Mr Vizcaino-Puche. Le jumelage appartient à la commune. Le Comité de jumelage est une association qui gère ce jumelage seulement. En aucun cas, par exemple, il n'a le droit de le dénoncer. Seul le maire peut en prendre la décision, après avis du Conseil Municipal.

Dans certaines communes, le jumelage est directement géré par la mairie. Ceci est le cas à Villanueva.

Mr Dejean a relevé que les statuts mentionnent une convention signée entre la commune et le comité de jumelage. Il souhaite consulter ce document.

Chantal Bella l'informe que toutes les archives du jumelage se trouvent en mairie. Il pourra retrouver le serment de jumelage signé le 27 avril 1991.

Mr Dejean consultera son juriste lorsqu'il aura les documents.

Dans l'attente, il sera mentionné sur les comptes rendu de réunion "abstention du fait du statut d' élu", et les élus ne paieront pas leur cotisation.

Si la décision de ne pas voter devait être maintenue, il faudrait peut être envisagé de revoir les statuts.

## **2. Bilan financier 2013/2014**

Michelle Achard commente le compte d'exploitation et le bilan de trésorerie de l'exercice du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014.

40 adhérents : à noter qu'aucun élu de la mandature précédente n'a réglé sa cotisation ; ni ceux de la nouvelle mandature, mais point évoqué ci-dessus.

Cours d'espagnol : bilan négatif => moins d'élèves

Suite au problème de l'absentéisme du professeur d'espagnol, l'association a proposé aux élèves un remboursement des cours non assurés. Cette démarche a été effectuée d'un point de vue de principe et de sérieux du COJU vis-à-vis de ses élèves.

Certains n'ont pas souhaité ce remboursement, d'autres l'ont accepté.

Mr Dejean demande comment sont recrutés les élèves.

Certains se réinscrivent d'années en années. Sur le forum des associations, des visites et de "l'engouement", mais lorsque les personnes sont recontactées soit elles préfèrent faire d'autres activités, soit n'ont plus envie, soit injoignables et pas de réponse aux mails ou messages... Ce problème est récurrent à toutes les associations. Les personnes réellement intéressés se manifestent souvent directement par téléphone.

Véronique Gazan indique qu'un sondage à l'école a été fait sur les langues étrangères et que 10 % des parents aimeraient que l'espagnol soit initié, ce qui montre un certain intérêt pour cette langue.

Mr Dejean demande comment est utilisée la subvention annuelle municipale.

André Miliat répond au frais de fonctionnement de l'association, et notamment au règlement de la cotisation d'assurance annuelle qui s'élève à 511 €. Cette assurance couvre la responsabilité civile des adhérents au cours des différentes activités. Concernant les déplacements en Espagne, un contrat assurance rapatriement est alors rajouté pour chaque participant.

Mr Dejean a remarqué que chaque association a sa propre compagnie d'assurance. Il pense qu'une réflexion serait à conduire pour qu'une seule compagnie soit retenue pour l'ensemble des associations ce qui pourrait amener à réaliser des économies.

La commission de contrôle dont les représentants sont Gisèle Blanchedeau et André Beaucoud se réunira le 10 novembre avec André Miliat et Michelle Achard. Ils examineront le budget de l'exercice terminé avant l'assemblée générale.

Les administrateurs votent le budget.

5 abstentions des élus (4 présents + 1 pouvoir)

### **3. Cours d'espagnol année 2014/2015**

Un nouveau professeur d'espagnol a été recruté.

Il s'agit de David SERRA ASENCIO, 31 ans, originaire de Barcelone. Selon les premières impressions, il est très apprécié des élèves.

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) a été effectuée le 28 septembre à l'URSSAF qui a retourné l'accusé de réception.

Comme pour les professeurs précédents, un contrat annualisé a été établi (CDD). La signature de ce type de contrat avait été demandée par Jeunesse et Sports. Ceci permet de bénéficier d'une réduction sur les cotisations patronales et salariales suite à un arrêté du 28 juillet 1994.

Cet arrêté doit toujours être en vigueur, puisqu'aucune remarque n'a été formulée par l'URSSAF lors du contrôle de 2013.

André Miliat a pris rendez-vous avec l'avocat à la permanence de la mairie du 8 novembre pour obtenir des renseignements sur la signature des contrats de travail : à savoir s'il serait possible dans le cadre d'un contrat annualisé de signer un CDD.

Le taux horaire est de 26 €. Une indemnité de déplacement de 118,40 € est versée sur 3 trimestres (pas de cours entre juillet et septembre).

Le professeur assure 2 cours : débutants et conversation (à ce jour, 3 personnes pour les débutants et 10 personnes pour le cours de conversation).

Le tarif des cours est de 90 € par trimestre : 10 cours de 1 h 30 pour chacun des trimestres

Les élèves donnent 3 chèques en début d'année scolaire qui seront encaissés en octobre, janvier et avril.

### **4. Préparation de l'assemblée générale du 18 novembre 2014**

Chantal Bella annonce sa démission du poste de présidente qu'elle occupe depuis le 12 décembre 1996, soit comme elle le souligne 27,2 % de sa vie passée au jumelage.

Après tant d'années, la motivation diminue.

De plus, il devient difficile d'occuper ce poste avec l'éloignement, puisqu'elle ne réside plus sur la commune depuis 2 ans et demi. Ce serait plus simple que le président soit champenois ce dont convient Mr Dejean.

André acceptera d'assurer l'intérim en attendant d'avoir trouvé un candidat pour ce poste.

Chantal Bella demande à Mr Dejean s'il aurait un choix de candidat à proposer : il répond négativement, il n'y a pas du tout pensé puisque jusqu'à maintenant le problème ne s'est pas posé.

Chantal Bella restera toutefois administrateur.

Actuellement, nous avons 12 administrateurs : 5 élus municipaux et 7 membres élus par l'assemblée générale.

Martine Berlioz, administrateur, est décédée le 10 août dernier.

Un appel à de nouveaux administrateurs sera fait lors de l'assemblée.

L'assemblée élira les nouveaux administrateurs éventuels. Un conseil d'administration élira le nouveau président après l'assemblée.

Chantal Bella aborde ensuite les différentes activités de l'exercice à venir

### Marché de Noël 2014

L'association remercie Mr Dejean pour le chalet gratuit réservé sur la Place de la Liberté.

Chantal Bella s'est mis en relation avec son homologue espagnol Mr Germain Da Rocha pour que celui-ci se renseigne sur le tarif des oranges de la Cooperativa del Camp. En effet, cette année, le COJU ne souhaite pas un don gratuit comme l'an passé, compte tenu de la crise espagnole.

1440 kg d'oranges seront commandés et vendus le weekend du 13 et 14 décembre. Une sangria sera également proposée comme l'an passé.

Les oranges sont acheminées par la société GRUPAG qui les livre au marché gare. Chantal Bella demande à Mr Dejean s'il serait d'accord pour la mise à disposition du camion de la municipalité pour aller les chercher. Il accepte, il faudra se mettre en rapport avec les services techniques. Généralement, la livraison a lieu 1 jour ou 2 avant le weekend. Il est aussi d'accord pour que les oranges soient stockées aux Glycines. Et il propose de les vendre au moins 2.80€/le filet de 2 kg.

### Fête du 7 juin 2015

L'association souhaite de nouveau organiser une journée festive comme cette année : paëlla et marche de village. Le 18 mai, il y avait eu 177 participants dont 98 marcheurs

Le lieu des marches sera sans doute différent, mais toujours pas trop éloigné pour pouvoir être de retour à midi. L'Espace Monts d'Or a été réservé.

### Rencontre 2015 à Villanueva

Les élections municipales espagnoles sont programmées en avril ou mai 2015. Il faut souligner que l'étiquette politique du maire a beaucoup d'influence quant à la participation des habitants de Villanueva au jumelage.

La rencontre aura lieu en août 2015 à l'occasion des fêtes des Moros y Cristianos. Les dates officielles exactes ne sont pas encore fixées mais les fêtes devraient avoir les weekends des 22/23 et 29/30.

La rentrée des classes en France étant le 1<sup>er</sup> septembre, nous ne pourrons pas nous y rendre le 2<sup>ème</sup> weekend

La rencontre devra donc se faire du 21 au 24 août. Chantal informera Germain Da Rocha que seule cette date peut nous convenir. Une lettre sera adressée à la mairie.

Nous envisageons d'emmener des jeunes du club de football de Champagne. Jean Reis, président, a déjà donné un accord de principe. Le club a déjà participé des rencontres précédentes. Germain Da Rocha est également d'accord.

Il a rencontré Mariola, directrice de l'école Hernandez, qui est en relation avec Olivier Quinton du club des loustics. Un échange a lieu entre les enfants depuis 2 ans. Elle serait également d'accord pour accueillir 7 ou 8 enfants. Mr Dejean et Mme Gazan n'ont pas encore eu l'occasion de parler de ce "Projet Villanueva" avec Mr Quinton.

Nous pouvons nous baser sur environ 80 participants : 50 adultes et 30 enfants. Les adultes paieront le voyage à prix coûtant comme toutes les années, sachant que les tarifs sont légèrement différents si les personnes ont été famille d'accueil l'échange précédent, ou sont adhérentes.

Une subvention exceptionnelle est demandée à la municipalité pour subventionner le voyage des jeunes, tout en laissant une somme minimum à leur propre charge.

Mr Dejean indique accepter qu'une subvention exceptionnelle soit demandée puisqu'un projet concret lui est présenté.

Cette demande devra être faite comme toutes les subventions au 1<sup>er</sup> décembre 2014.

### Cotisation annuelle

La cotisation est votée un an à l'avance, soit aujourd'hui pour 2015/2016. Le montant actuel est de 13 € et il n'est pas proposé d'augmentation.

Mme Gazan se pose la question du rôle des adhérents dans l'association. Chantal Bella lui répond qu'ils participent aux rencontres, ou manifestations éventuelles, aux cours de langues.

Mr Dejean précise que l'organisation de cours de langues est une activité incontournable pour le jumelage.

D'autres activités ont été évoquées lors de la dernière réunion de bureau. Diffusion d'un film en espagnol et organisation d'une exposition (timbres, photos... à la médiathèque). Ceci pourrait se faire avec l'aide du professeur d'espagnol qui est très motivé pour participer à la vie de notre association. Véronique Gazan est favorable à ces projets et les trouve très intéressants.

## **5. Questions diverses**

Odette Buttigieg a remarqué que les manifestations de Champagne ne figurent plus sur l'Ouest lyonnais comme auparavant.

Mr Dejean et Mme Gazan le notent et en discuteront avec Mme Bensiam, adjointe à la communication.

Chantal Bella souhaite fixer la date du prochain conseil d'administration qui devra, à l'issue de l'assemblée générale, entériner officiellement sa démission du bureau et le choix de la nouvelle présidence. Cette date est fixée au mardi 9 ou mercredi 10 décembre 2014 (Mr Dejean doit vérifier son agenda).

Suite à la demande de Chantal Bella, Mr Dejean confirme que la charte graphique reste inchangée pour le moment.

Le mot de la fin est laissé à Véronique Gazan. Celle-ci se dit admirative envers Chantal Bella qui a passé 18 ans en tant que présidente du COJU, et l'en remercie.

La suite de la vie de l'association est en point de suspension. Il faudra voir si les prochaines manifestations prévues suscitent de l'intérêt, si ce n'est des adhésions nouvelles au moins de la participation.

Elle nous rappelle qu'elle est là pour nous soutenir et nous aider dans tous nos projets. Il faut continuer à entretenir une dynamique pour intéresser un maximum de personnes.

Il est vrai, comme le souligne André Miliat, que si malgré cette dynamique, la participation n'est pas au rendez-vous, il faudra en tirer les conclusions qui s'imposeront.

La Présidente

Chantal BELLA

La Secrétaire

Brigitte ARLABOSSE